

INFORMATION

Par contraintes de gestion et d'organisation interne des services de la Préfecture d'Eure-et-Loir, l'accueil général et étrangers de la Sous-préfecture de Dreux est temporairement suspendu à compter du 1^{er} septembre 2023, il rouvrira dès que possible.

Pour les <u>questions relatives aux droits des étrangers</u>, les administrés sont donc invités à prendre attache directement auprès des services de la Préfecture : pref-sejour-etrangers@eure-et-loir.gouv.fr - 02 37 27 72 00 (standard).

Les remises de titre se feront <u>uniquement sur rendez-vous à la Préfecture</u>, 1 place de la République à Chartres (prise de rendez-vous sur le site internet).

Pour les <u>questions relatives aux droits à conduire, taxis et VTC, associations,</u> <u>logements, ou autres</u> concernant l'arrondissement de Dreux, les usagers sont invités à adresser leur demande par courriel aux adresses ci-dessous :

- droits à conduire : pref-titres-dreux@eure-et-loir.gouv.fr
- taxis-VTC: pref-t3p@eure-et-loir.gouv.fr
- associations : pref-associations-dreux@eure-et-loir.gouv.fr
- logements : pref-logement-dreux@eure-et-loir.gouv.fr
- autres: pref-titres-dreux@eure-et-loir.gouv.fr

Le Point Numérique de la Sous-préfecture de Dreux reste ouvert et les Commissions médicales sont maintenues (sur rendez-vous) pendant cette période.

À Dreux, le 04 août 2023 Le Sous-préfet